

Reims, le 16 septembre 2020

à Monsieur l'Inspecteur d'académie de la Marne

Objet :

Allègement des tâches des directeurs / demande de report de l'élaboration des projets d'école

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La semaine dernière, les directeurs et directrices d'école ont reçu la circulaire cadrant le calendrier d'élaboration des nouveaux projets d'école.

Nous avons recueilli le témoignage de directrices et directeurs nous exprimant les difficultés à enclencher, en cette période mouvementée et lourde en charge de travail pour eux, cette démarche de projection et de travail en équipe pédagogique.

Les projets actuels arrivent à expiration » en cette fin d'année scolaire : pourquoi ne pas leur donner une validation d'une année supplémentaire pour permettre aux équipes de souffler, et d'y travailler sereinement ?

Voici quelques exemples de ce que nous ont dit nos collègues :

« - La situation actuelle nécessite beaucoup de vigilance et donc d'énergie, et nous ne sommes pas disponibles comme il le faudrait pour l'élaboration d'un projet d'école

- Il y a bien d'autres choses à penser et à faire en ce moment et des élèves en difficulté à prendre en compte équipes éducatives etc....

- J'ignore quand nous pourrions trouver le temps de nous mettre actuellement entre PPMS, plan français et toutes les difficultés sur le terrain liées à la gestion de la crise sanitaire, et des autres problèmes à gérer dans les écoles.

- En ce moment le mot "projet" n'a pas vraiment de sens. On a juste tous le projet de s'en sortir vite. Les équipes sont stressées, angoissées : peur pour soi, ses proches, les élèves, les parents, les adultes de l'école et on a certainement des sujets plus importants à aborder de façon moins formelle: aider, aider et aider nos élèves d'un point de vue scolaire mais aussi psychologique. Et c'est bien chronophage...

- Le projet d'école doit impérativement être reporté, déjà par cohérence par rapport aux contraintes concernant les réunions, notamment dans les grosses écoles. De plus, faire des "projets" en cette période d'incertitude n'est ni motivant, ni tout simplement possible. Ceci doit attendre un retour à un fonctionnement plus "normal", qui permette une projection...

Enfin, les directeurs et leurs équipes, au bord de l'épuisement, ont déjà suffisamment d'autres problèmes à gérer au quotidien.

L'année est déjà bien trop lourde... Et puis, il faudrait peut-être avoir du recul sur la crise COVID pour insérer les éventuelles conséquences scolaires dans le nouveau projet d'école (par exemple l'aspect informatique) ...

- La motivation des collègues en ce début d'année difficile est fragile, les conseils de maitres en visio, ce n'est pas super pour bosser sur ce genre de document, ces deux facteurs font faire, je le sens, que ce sont les directrices.teurs qui vont seuls assurer une bonne partie du boulot. »

Ce sujet a aussi été abordé lors de la formation continue des directeurs.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, tout est dit dans ces témoignages, les équipes n'ont pas la tête à cela, ni la tête, ni le temps. Des projets élaborés dans ces conditions difficiles seraient-il pertinents ? Les directrices et directeurs vont encore prendre sur eux pour « tenir » le calendrier, et ménager leurs adjoints. Est-ce bien raisonnable alors que nous parlons de leurs conditions de travail d'alourdir encore leur charge de travail, en augmentant les risques-psycho-sociaux ?

Ce serait, en outre, bien loin des ambitions que d'arriver à la production d'un document simplement administratif, qui ne vaudrait que par le respect des contraintes de cadrage dans le temps. Les équipes ont besoin de temps et de sérénité pour travailler collectivement.

Les projets actuels ne sont pas hors sol et leur pertinence peut bien être prolongée sans mettre en péril le fonctionnement pédagogique et éducatif des écoles.

Nous ne sommes pas dans une période normale et il nous semble absolument nécessaire de réinterroger la temporalité du dispositif.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons et demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie de maintenir les actuels projets d'école valides une année supplémentaire et de reporter la période d'élaboration des nouveaux documents d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon attachement au service public d'éducation et aux personnels que je représente. Bien respectueusement,

Aline GEERAERTS
Secrétaire départementale
du SE-UNSA de la Marne
Membre du CHSCT Marne



06 14 25 31 19